

Luttes et conquêtes

DÉMARCHE STRATÉGIQUE, MAP ET ACTE III DE LA DÉCENTRALISATION

LES MINISTRES ont confié au directeur général des finances publiques la mission de préparer une démarche stratégique de moyen terme devant être réalisée au 1er semestre 2013.

Tels que figurant dans les documents transmis au titre de la préparation du CTR du 30 Janvier, les objectifs de cette démarche stratégique sont :

« Recherche de sens à notre action, définition de nouvelles perspectives à moyen terme pour les métiers, les missions, les modes de travail et la fixation d'un nouveau cap stratégique pour la DGFIP constituent les objectifs de cette démarche, dans un contexte de contraintes en termes d'emplois et de budget. »

Lancée en Octobre 2012, à l'occasion de la réunion des responsables territoriaux, cette initiative fondée notamment « sur le principe d'économie des moyens et sur la base du volontariat » vise notamment à rassembler les personnels et les organisations syndicales pour les associer à l'accompagnement des réformes, à la destruction des emplois et à la casse des missions.

Le calendrier des opérations se décompose en trois phases

1° Une première achevée en décembre 2012, au cours de laquelle les responsables territoriaux et leur direction ont été plus particulièrement sollicités sur l'organisation, les structures, les méthodes de travail et les métiers.

2° Une deuxième, programmée entre Janvier et mi-février 2013, consacrée à la consultation des cadres, des agents et des organisations syndicales.

3° Enfin, une autre séquence (fin février – mars 2013) portant sur la conception et la rédaction du projet.

Officiellement réalisée pour améliorer les conditions de vie au travail, elle ne consiste en réalité qu'à réorganiser le pilotage et l'exécution des tâches de travail pour les adapter aux pénuries d'emplois et aux contraintes budgétaires. Elle répond à une commande politique lourde de danger pour l'avenir de notre administration.

MAP et acte III de la décentralisation

Conçue selon des plans de maîtrise des dépenses publiques, la MAP s'inscrit, en fin de compte, dans le prolongement de la RGPP. Une des différences notoires résulte dans la recherche de politiques partagées avec les collectivités territoriales et les organismes de protection sociale.

Dans cette optique, la MAP et l'acte III de la décentralisation apparaissent indissociables. Pour la DGFIP, cela signifie de nouvelles menaces sur son devenir avec l'annonce d'autonomie fiscale des régions.

Ces menaces sont confirmées localement avec la participation de M Mariel à l'atelier de la démarche stratégique relatif à « la place de la DGFIP dans l'acte III de la décentralisation ».

C'est pourquoi la CGT Finances Publiques est fermement opposée à la MAP et à l'acte III de la décentralisation, et qu'elle appelle les agents à rejeter la Démarche stratégique. ■

(MAP : Modernisation de l'Action Publique)



Non à l'accord de régression sociale du 11 janvier, il ne doit pas être transposé en une loi

À L'ISSUE des négociations sur l'emploi qui ont duré près de 4 mois, le Medef a réussi, le 11 janvier 2013, à conclure un accord avec trois organisations syndicales (CFDT, CFTC, CGC). Et les parlementaires sont sommés de retranscrire cet accord dans une loi, dont le projet sera présenté le 6 mars au conseil des Ministres.

Un accord d'une extrême gravité pour les droits des salariés

Au coeur de l'accord est donnée la possibilité à l'employeur, avec des syndicats « consentants » au sein de son entreprise, de passer des accords sous prétexte de difficultés « conjoncturelles » pour organiser des mutations forcées, pour accélérer et rendre plus facile les licenciements, faire en sorte qu'ils soient beaucoup moins coûteux et le moins contestables possibles par les salariés (articles 15, 18 et 20 de l'accord).

Il généralise le chantage à l'emploi contre la baisse des salaires et l'augmentation du temps de travail. C'est l'esprit même des accords de « compétitivité/emploi » voulus par Nicolas Sarkozy. Et d'ores et déjà, des entreprises sur le département, telles que Sabena ou Cooper, tentent de s'emparer du texte.

Il organise la mobilité interne forcée, sécurise la délinquance patronale, fragilise le CDI. Il prévoit le développement du gré à gré, c'est-à-dire la négociation en entreprise, au détriment des accords de branche, des conventions et garanties collectives.

Cet accord entend faciliter les

licenciements collectifs en réduisant les procédures et possibilités de recours. A titre d'exemple, le recours des syndicats de Faurecia qui vient d'aboutir le 29/01 à la suspension par la justice du plan de restructuration de PSA n'aurait pas été possible avec ces mesures.

Et pour mettre tout le monde au pas, toutes celles et ceux qui refuseraient l'application d'un accord de mobilité forcée seraient licenciés pour... motif personnel !

Par contre, il n'y a rien de neuf dans l'accord pour aider les chômeurs, pour aider les salariés qui en ont le plus besoin à accéder à des formations qualifiantes.

Les confédérations CGT et FO (qui représentent plus de salariés que les trois organisations syndicales signataires) ont refusé de signer cet accord de régression sociale. Elles appellent ensemble, et c'est une première depuis de nombreuses années, à l'action dans toute la France le 5 mars par des rassemblements, des manifestations et des arrêts de travail. ■

Rassemblements :

À RENNES à 11h45, place de la gare,

À Saint MALO à 11h45, devant la sous-préfecture.

À l'appel de la CGT Finances publiques, FO DGFIP, Solidaires Finances publiques.

NE RESTEZ PAS ISOLÉS, ADHÉREZ

CGT Finances Publiques 35 / DIRCOFI OUEST

2, bd Magenta 35000 Rennes

Tél : 02 99 29 37 89 Mobile : 07 61 56 38 22

Site : /www.financespubliques.cgt.fr/35/

Courriels : cgt.dr35@dgfip.finances.gouv.fr

Contrôle spécifique des agents (exemplarité niveau 2) Extrait d'un billet d'humeur d'un collègue

(...)

Qu'avons nous à nous reprocher, agents de la DGFIP, pour être à ce point dans le collimateur de nos directions voire même de nos ministres ?

A l'heure où les agents (de base) croulent sous les charges de travail dans les postes, des collègues vont donc se retrouver avec des tâches supplémentaires de contrôle des , je crois, environ 150000 agents de la DGFIP !!!!

N'y a-t-il pas des populations plus à risque que les agents de la DGFIP, sur lesquelles des contrôles plus fréquents devraient être effectués ? fraudes à la TVA, niches fiscales, travail au black organisé par les entreprises elles-mêmes....etc

Y-a-t'il tant d'évadés fiscaux parmi les fonctionnaires, sommes-nous si nantis que nous ne savons plus quelle niche fiscale utiliser pour éviter de participer à la solidarité de notre société ? (...)

À ce sujet, la section fera connaître son point de vue sur les évolutions liées aux obligations déontologiques. Un tract est en cours de rédaction.



Intempérie : Le message de la centrale

Mesdames, Messieurs,
En raison des difficultés de transport, liées aux intempéries, il est rappelé, d'une manière générale, que les directions sont les mieux à même d'apprécier les difficultés que certains agents peuvent éprouver pour rejoindre leur poste de travail afin de déterminer les mesures à prendre.

À cet égard, il leur est rappelé qu'elles peuvent octroyer des facilités horaires aux agents en cas de difficultés pour rejoindre ou quitter leur poste de travail, pour leur permettre d'arriver ou de quitter le service pendant la plage fixe notamment. Le cas échéant, elles peuvent également accorder des autorisations d'absence en présence de difficultés importantes et ponctuelles. Il n'est pas envisagé d'autoriser les agents à rejoindre le poste de travail le plus proche de leur domicile.

Les directions sont invitées à prendre l'attache du bureau RH1A en cas de difficultés.

Cordialement,



La direction locale est donc autorisée à inciter les agents à ne pas prendre de risque de s'accidenter. Cela est de sa responsabilité. ■

LE COIN DES RETRAITÉ(E)S ET FUTUR(E)S RETRAITÉ(E)S

RETRAITES : il est où le changement ?

À PEINE le rapport du C.O.R. sorti, les cris d'orfraie se sont fait entendre du côté des « bien pensants » qui se pavanent à longueur de télé moyennant de bons émoluments, même ceux qui auraient l'âge et les moyens de se retirer dans leurs luxueuses villas et, par conséquence, de ne plus nous fatiguer les méninges. Faillite du système, catastrophe inéluctable, déficit prévisionnel de 20 à 25 milliards d'ici 2017. Même refrain alarmiste du côté des retraites complémentaires AGIRC et ARRCO.

Gouvernement et patronat s'activent, de concert, à trouver les solutions toutes plus régressives les unes que les autres :

- Reculer l'âge de départ à la retraite de 62 à 63 ou 64 ans (c'est la revendication favorite du MEDEF).
- Augmenter les cotisations mais sans accabler les pauvres entreprises déjà gavées d'exonérations en tous genres et sans toucher aux profits même les plus fabuleux.
- Baisser ou geler les pensions : le MEDEF teste avec les négociations AGIRC et ARRCO et, si ça marche, Cahuzac est prêt à s'en inspirer pour le régime général. Parisot et Cahuzac se partagent le boulot.

Pourtant même le C.O.R. relativise la situation : « Par rapport aux projections réalisées en 2010, ces perspectives financières apparaissent moins dégradées. »

Par ailleurs, il faut préciser que 20 à 25 milliards d'euros, cela représente à peine 1 % du PIB. Est-ce que consacrer une toute petite part supplémentaire de la richesse nationale à la population retraitée serait une décision aussi extravagante ? Et l'essentiel est encore éludé : on occulte la vraie question du financement des retraites pour dissimuler le fait qu'un nouveau partage des richesses est nécessaire pour y parvenir.

Gageons que, contre ce qui apparaît comme une opération d'envergure contre le pouvoir d'achat des retraités et futurs retraités, il faille rapidement rechausser les baskets pour aller battre le pavé contre une politique d'austérité toujours à sens unique. ■



la fusion des secteurs,
on n'en veut pas !

FUSION DES SECTEURS D'ASSIETTE LE DIRECTEUR VEUT-IL LA GREVE ?

LE 19 FÉVRIER, les 60 agents réunis ont pris connaissance de la réponse du directeur du 18 février et ont adopté la position suivante : Nous prenons acte de votre volonté de prendre en compte l'évolution passée et prévisionnelle des populations de la métropole rennaise ainsi que la prise en compte de la spécificité foncière. Pour autant, vous maintenez la réflexion sur le bon dimensionnement des secteurs. Votre projet de fusionner les secteurs d'assiette de Rennes n'est donc pas retiré.

Nous le rappelons depuis le début, ce préalable est inacceptable. Personne n'est dupe : votre but initial de procéder à des fusions de secteurs reste à l'ordre du jour.

D'autre part, vous souhaitez associer les agents et les organisations syndicales à cette restructuration profonde (vous évoquez des « travaux d'ampleur »). Vous proposez aussi un nouveau calendrier étalé sur plusieurs mois, pouvant s'étendre au delà du 1er septembre 2013 et une première réunion avec les organisations syndicales le 26 mars.

Les 60 agents présents mandatent leurs organisations syndicales pour participer à cette réunion du 26 mars à condition qu'en préalable le projet de fusion des secteurs soit retiré (maintien de 4 secteurs par SIP).

Dans la situation actuelle, vous ne laissez d'autres choix aux agents que de se préparer avec leurs organisations syndicales CGT

ENTRETIEN PROFESSIONNEL

LES MILITANTES ET MILITANTS de la CGT Finances publiques Ille et Vilaine se tiennent à votre disposition pour vous aider et répondre à vos questions. N'hésitez pas à les contacter y compris si vous refusez de participer à l'entretien. (Cf tract "Entretien professionnel : attention danger !"). ■

Finances Publiques, Solidaires Finances Publiques et FO DGFIP, à déposer un préavis de grève local, à compter du premier jour de la campagne Impôt sur le Revenu.

Le préavis portera sur l'ouverture de négociations sur la base du respect du nombre de 4 secteurs par SIP.

La section CGT se félicite de la mobilisation de la détermination des agents. Leur volonté de préserver leurs conditions de travail et la qualité du service public fiscal doit leur permettre de faire aboutir leur revendication : le retrait du projet. C'est le directeur qui porte désormais la responsabilité d'un mouvement de grève. ■